

PASSAGE MACHINE CHAUX-CHANVRE



27 bis Rue de la Somme
BP 10004, 32001 AUCH
Tél. : 05.62.05.80.20
Fax. : 05.62.05.34.05

Objectif : chaque stagiaire va mettre en œuvre des mortiers chaux chanvre en utilisant le combiné de maçon et son coffre à chanvre. Il saura réaliser les réglages des dosages des mortiers, l'alimentation de la cuve à chanvre et de la buse à projeter. Il va acquérir la dextérité des gestes pour projeter les épaisseurs du mélange et assurer les finitions.

ORGANISATION DU STAGE

DATE DE LA FORMATION

MERCREDI 26 ET JEUDI 27 MARS 2014

HORAIRE De 8 h 30 à 17 h 30

LIEU Astarac Patrimoine Innovation
32300 MONTAUT

PARTICIPATION FINANCIERE

Artisan: Après prise en charge par le FAFCEA nous vous demandons une participation de 40 € incluant les repas de midi. Un chèque de caution de 150 € doit être joint à l'inscription il vous sera rendu le deuxième jour du stage.

Salarié: Nous contacter pour la prise en charge de Constructys.

STAGE TECHNIQUE

Formation animée par



et



AU PROGRAMME :

• Première journée

8 h 30/12h30

- Théorie
- Le chanvre et les chaux naturelles
- Les règles professionnelles

13 h 30/17h30

- Application manuelle de mortiers et bétons de chanvre/chaux
- Préparation du chantier
 - Application sous forme d'enduit : sur support enduit ou mur pierre
 - Application sous forme de béton : dans un coffrage
- Nettoyage



• Deuxième journée

8 h 30h/12h30

- Fonctionnement de la machine à projeter les mélanges chanvre/chaux 3CM
- Préparation du chantier
- Installation du matériel et tests de fonctionnement

13 h 30/17h30

- Application machine de mortiers et bétons de chanvre/chaux
- Support pierre
- Ossature noyée avec coffrage d'un côté
- Nettoyage



BULLETIN DE PARTICIPATION

A RETOURNER A LA MAISON ARTISAN, 27 BIS RUE DE LA SOMME, BP 10004, 32001 AUCH CEDEX

STAGE : *Passage machine chaux chanvre*

CACHET DE L'ENTREPRISE

NOM DES STAGIAIRES:

Chef d'entreprise: (40 +150 € caution)

Salariés:

Ci-joint chèque (s) de € au nom de ADFAG
(faire deux chèques 40 et 150 €)